

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lilyane-martin-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/abc09439b33fd304e00c4c85>

Date d'obtention : 2025-11-21 16:46:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto sont simple, en plus d'avoir la chance de suivre un aide mémoire des étapes à suivre. La première étapes, lorsqu'un élève parle d'une situation concernant un sexto et de déclencher le protocole et de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Il faut remplir la grille, avec chacune des personnes concerné. Sauf dans le cas où il y a une intention malveillante. Dans ce cas il faut aviser la police et elle prendra la relève. en remplissant la grille, si on a des raisons de penser que l'élève est en possession d'une image pornographique, il faut confisquer le cellulaire et le mettre dans une enveloppe, qui viens dans la trousse. Une fois que tous les élèves concernée sont rencontré, L'intervenant appel la police, pour lui remettre les grilles et les cellulaires confisqués. Par la suite, il y a une rencontre qui vise à prévenir une récurrence et de s'assurer que tout le contenu est effacé.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situations, c'est que toute les situation sexto ne découlent pas tous de la même façon. Il peut y avoir certaines variantes qui impactent les interventions. Premièrement, si un parent nous informe d'une situation sexto, l'intervenant doit référer le parent à la police, car il n'y a pas d'impacte dans la vie scolaire de l'élève. Deuxièmement, même si la situation implique un adulte, il y faut déployer la protocole Sexto et rencontrer les élèves de l'école concernés. Pour terminer, il est important d'évaluer s'il y a une intention malveillante, car si c'est le cas, l'intervenant ne remplis pas la grille avec l'élève, il doit seulement confisquer le cellulaire et aviser la police, pour qu'elle prenne la relève.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate selon moi, c'est de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Pas parce que c'est une étape complexe, mais parce que je dois poser la question tel qu'elle est écrite, pour ne pas inciter à une réponse. Il faut également que j'écrive ce que l'élève dit. Ce que j'anticipe le plus, c'est si un élève ne veut pas répondre aux question et s'il se braque. Comme le questionnaire est crue, il est possible, que cela inquiète certains élèves. Malgré cette anticipation, je ne redoute pas cette étape pour autant.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

